

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Jean-Louis SENECHAU), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Béatrice REDON (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-28

CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE DE LANGUEUX – MOUVEMENT ASSOCIATIF DE BRETAGNE

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, Adjoint à la Vie Associative, sportive et Culturelle

Le contexte vécu par les associations avec l'inflation, la lourdeur administrative, les difficultés de renouvellement des bénévoles... montre l'importance de la structuration de la vie associative et du dialogue avec les collectivités, au service de l'intérêt général.

Forte d'environ 70 associations, la Ville de Langueux les appuie dans leur fonctionnement et leurs actions et co-organise des événements transversaux sur le territoire. La collectivité souhaite aujourd'hui renforcer ses relations avec les associations et impulser une démarche pour fédérer ces dernières autour d'une entité unique dont les missions pourraient être les suivantes :

- Faciliter le travail des associations via la mise à disposition de matériels ;
- Porter et organiser des événements transversaux à l'échelle de la commune ;
- Mutualiser les ressources bénévoles.

Dans ce cadre, une rencontre avec le Mouvement Associatif de Bretagne a été organisée afin de pouvoir déterminer une méthode d'action vis-à-vis des associations, l'objectif étant de s'appuyer sur leurs demandes.

Le Mouvement Associatif de Bretagne et l'ensemble de ses membres souhaite promouvoir et faire reconnaître le fait associatif en appuyant toutes démarches de co-construction de politiques de soutien à la vie associative. Ainsi, en tant que porte-parole du monde associatif, le Mouvement Associatif de Bretagne entend :

- Développer un partenariat renforcé et équilibré entre acteurs publics et associations, par la mise en place de chartes d'engagement réciproque/conseil local de la vie associative reconnaissant les structures associatives comme des « partenaires à part entière des politiques publiques » ;
- Contribuer à co-construire des politiques d'intérêt général avec les collectivités territoriales, en favorisant la synergie et la définition d'objets communs, avec les associations dans les territoires ;
- Identifier et faire remonter les problématiques du territoire et y répondre en concourant aux politiques publiques ;
- Construire et animer des dispositifs de renforcement du tissu associatif via différents outils : diagnostics, conseils, ateliers participatifs, appui à la structuration.

Dans une démarche globale d'innovation, le Mouvement Associatif de Bretagne apporte un regard extérieur sur le territoire et sa vie associative. Il est pour la Ville un centre de ressources qui dispose d'expériences locales, régionales et nationales. Fort de ses 45 000 associations membres, sa capacité à mobiliser, alliée à une expérience avérée dans l'animation de démarches participatives, en font un partenaire de choix.

Au regard de ces intentions respectives, il est proposé la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2024, permettant d'impulser une dynamique de travail en réseau en privilégiant une approche transversale entre acteurs associatifs, élus et services de la Ville, sur la base des axes suivants :

- 1/ Avoir une meilleure connaissance des associations avec le lancement d'un questionnaire en ligne et la réalisation d'entretiens ;
- 2/ Favoriser l'interconnaissance et animer une dynamique de travail en réseau via la constitution d'un groupe de travail et l'organisation de temps de restitution de la démarche ;
- 3/ Renforcer le dialogue et le partenariat entre Langueux et les associations.

L'ensemble de ce travail doit permettre de créer, d'ici à la fin de l'année 2024, une structure visant à fédérer les associations du territoire.

La convention prévoit également une contribution financière visant à soutenir le Mouvement Associatif de Bretagne, d'un montant de 5 000 €.

Au vu des éléments exposés, **il vous est proposé** :

- De valider la démarche visant à la constitution d'une structure fédérant les associations du territoire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec le Mouvement Associatif de Bretagne, ainsi que tous documents s'y afférant ;
- De prendre note que les crédits sont affectés au Budget Primitif de l'exercice 2024.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Françoise HURSON, Jean BELLEC et son pouvoir Marie-Noëlle MORISE, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Yann HAMON, Laurence LEVEE).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 5 avril 2024

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST

CONVENTION D'OBJECTIFS

2024

ENTRE LA VILLE DE LANGUEUX ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE BRETAGNE

CONVENTION D'OBJECTIFS 2024

Entre,

➤ La Ville de Languueux, représentée par son Maire, M. Richard HAAS, agissant en vertu de la délibération ~~XXXX~~ du conseil municipal du 2 avril 2024,

Ci-après désignée « la Ville », d'une part,

➤ Et le Mouvement Associatif de Bretagne, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et enregistrée sous le numéro SIRET 490.457.348.000.12, ayant son siège social au 62 rue de Dinan, 35 000 Rennes, représentée par son Président, M. Thierry ABALÉA d'un mandat,

Ci-après désignée « l'association », d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

La ville de Languueux souhaite renforcer ses relations avec les associations et impulser une démarche pour les fédérer autour d'une entité unique dont les missions pourraient être les suivantes :

- Faciliter le travail des associations via la mise à disposition de matériels mutualisés ;
- Porter et organiser des événements transversaux à l'échelle de la commune ;
- Mutualiser les ressources bénévoles.

Dans ce cadre, la Ville de Languueux a sollicité le Mouvement Associatif de Bretagne pour accompagner la création d'une entité pour réunir les associations du territoire.

Le Mouvement Associatif de Bretagne et l'ensemble de ses membres souhaite promouvoir et faire reconnaître le fait associatif en appuyant toutes démarches de co-construction de politiques de soutien à la vie associative. Ainsi, en tant que porte-parole du monde associatif, le Mouvement Associatif de Bretagne entend :

- Développer un partenariat renforcé et équilibré entre acteurs publics et associations, par la mise en place de chartes d'engagement réciproque/conseil local de la vie associative reconnaissant les structures associatives comme des « partenaires à part entière des politiques publiques ».
- Contribuer à co-construire des politiques d'intérêt général avec les collectivités territoriales, en favorisant la synergie et la définition d'objets communs, avec les associations dans les territoires ;
- Identifier et faire remonter les problématiques du territoire et y répondre en concourant aux politiques publiques ;
- Construire et animer des dispositifs de renforcement du tissu associatif via différents outils : diagnostics, conseils, ateliers participatifs, appui à la structuration ;

Dans une démarche globale d'innovation, le Mouvement Associatif de Bretagne apporte un regard extérieur sur le territoire et sa vie associative. Il est pour la Ville un centre de ressources qui dispose d'expériences locales, régionales et nationales. Fort de ses 45 000 associations

membres, sa capacité à mobiliser, alliée à une expérience avérée dans l'animation de démarches participatives, en font un partenaire de choix.

À l'égard de ces intentions respectives, il est convenu de proposer une convention d'objectifs pour l'année 2024.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

association s'engage à accompagner la Ville de Languieux dans la création d'une entité pour fédérer les associations du territoire, et accompagner s'attachera à impulser une dynamique de travail en réseau en ménageant une approche transversale entre acteurs associatifs, élus et services de la Ville.

ARTICLE 2 : AXES DE COLLABORATION

Les axes de collaboration proposés sont les suivants :

- 1/ Avoir une meilleure connaissance des associations
- 2/ Favoriser l'interconnaissance et animer une dynamique de travail en réseau
- 2.1/ Animer un groupe de travail multi-acteurs
- 2.2/ Organiser à minima un temps de restitution fédérateur
- 3/ Renforcer le dialogue et le partenariat entre Languieux et les associations

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La Ville de Languieux contribue financièrement à soutenir le Mouvement Associatif de Bretagne sur les modalités de collaboration précisées à l'article 2.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention s'élevé à **5 000 €** et correspond aux actions envisagées dans la feuille de route annexée.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

La subvention annuelle pour l'année 2024 sera versée à l'association après l'approbation de la présente convention par le conseil municipal du 2 avril 2024, et selon les modalités suivantes :

- 70 % du montant de la subvention, soit 3 500,00 €, à la signature de la présente convention ;
- 30 % du montant de la subvention, soit 1 500,00 €, au terme des actions menées par l'association sur présentation d'un bilan qualitatif et d'un bilan financier.

ARTICLE 5 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

La Ville effectue les versements de la subvention en créditant le compte suivant :

DOMICILIATION : BRGO AG ENT I & V OUEST - 00057

CODE BANQUE	CODE GUEICHET	NUMERO DE COMPTE	CLÉ RB
1307	00657	33821073941	55

IBAN : FR76 1380 7006 5733 8210 7394 155
Adresse SWIFT (BIC) : COBPFR33NAN

ARTICLE 6 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 8 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prend effet au 1^{er} mars 2024 et se termine le 31 décembre 2024.

ARTICLE 9 – RECOURS

Pour tout litige résultant de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher prioritairement un règlement amiable. En cas d'échec, le litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes.

Fait à Languieux, le

--- Pour la Ville de Languieux
Le Maire,

--- Pour le Mouvement Associatif de Bretagne
Le Président,

Richard HAAS

Thierry ABALEA

ANNEXE

Feuille de route 2024 : Mouvement Associatif de Bretagne – Languueux

Le contexte vécu par les associations avec l'inflation, la lourdeur administrative les difficultés de renouvellement des bénévoles... montre l'importance de la structuration de la vie associative et du dialogue avec les collectivités, au service de l'intérêt général.

La ville de Languueux compte actuellement plus de 70 structures associatives. Pour ces structures, elle engage les actions suivantes :

- La mise à disposition de salles municipales et sportives de manière gratuite à l'année pour la pratique des activités propres à la structure ;
- Une utilisation gratuite annuelle pour les autres occasions (assemblée générale, repas, cocktail...) et l'application d'un demi-tarif sur la salle Prévert une fois/an ;
- La location de matériel et de vaisselle, gratuitement pour ce qui concerne le matériel de la Ville, payant pour tout autre matériel loué par ailleurs (auprès de SBAA notamment) ;
- La mise à disposition du minibus dans le cadre des activités associatives via la signature d'une convention d'utilisation annuelle (tarif 0,12€/km) ;
- La possibilité de disposer d'un accès au photocopieur de l'accueil de la mairie sans quota mais via un code dédié.

De manière complémentaire, la ville peut également participer financièrement au fonctionnement de l'association et des emplois associatifs (Associations concernées : Tennis club, Union Sportive Langueusienne, Tréguoux-Languueux Basket, Tréguoux-Languueux Athlétisme, Radio Act'iv) Via une demande de subvention.

La collectivité souhaite par ailleurs renforcer ses relations avec les associations et impulser une démarche pour fédérer les associations autour d'une entité unique dont les missions pourraient être les suivantes :

- Faciliter le travail des associations via la mise à disposition de matériels mutualisés ;
- Porter et organiser des événements transversaux à l'échelle de la commune ;
- Mutualiser les ressources bénévoles.

Dans ce cadre, la Ville de Languueux a sollicité le Mouvement Associatif de Bretagne pour accompagner la création d'une entité pour réunir les associations du territoire.

Le Mouvement Associatif de Bretagne au travers de sa mission de porte-parole des enjeux associatifs et de défense du fait associatif entend :

- Etablir un dialogue constructif, pérenne et permanent avec les collectivités Bretonnes, l'Etat en région et les organisations de développement local et social.
- Contribuer à co-construire des politiques d'intérêt général avec les collectivités territoriales, en favorisant la synergie et la définition d'objets communs, avec les associations.

- Proposer des dispositifs de renforcement du tissu associatif via différents outils : conseils, ateliers participatifs, appui à la structuration...
- Développer un partenariat renforcé et équilibré entre acteurs publics et associations, par la mise en place de chartes d'engagement réciproque/conseil local de la vie associative reconnaissant les structures associatives comme des « partenaires à part entière des politiques publiques ».

Plus-Value du Mouvement Associatif de Bretagne

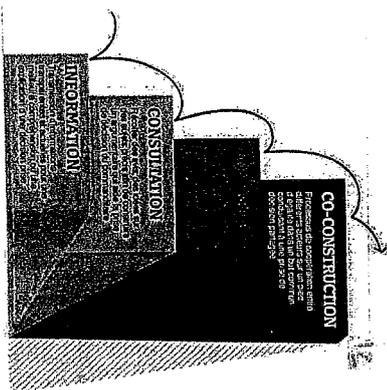
Le Mouvement associatif de Bretagne c'est :

- Un regard extérieur et neutre sur le territoire et sa vie associative
- Une force de mobilisation ascendante par ses membres (45 000 associations)
- Un centre de ressources avec des expériences locales, régionales et nationales
- Une expérience avérée dans l'animation de démarches participatives avec les associations : méthodologie, maîtrise des enjeux de la vie associative, outils participatifs...
- Une connaissance des forces et points de renforcement de la vie associative

Rôle et position du Mouvement Associatif de Bretagne

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités territoriales, notre rôle est de faciliter des processus de co-construction sur la vie associative qui nécessite :

- Un portage politique en transversalité impliquant l'ensemble des élus.e.s et services en lien avec les associations du territoire (sport, culture, social, jeunesse...)
- Une définition par la collectivité du niveau de participation souhaitée (de l'information à la co-construction)
- La nomination d'une personne référente sur la vie associative au sein des services, afin de préparer et co-animer les ateliers participatifs en vue d'une montée en compétences de la collectivité
- Une capacité d'adaptation des deux parties car les travaux vont nourrir les réflexions des associations et de la collectivité et souvent le résultat final n'est pas celui imaginé au départ.



Axes de la feuille de route

L'objectif global de cette feuille de route est de créer une entité pour réunir les associations du territoire. En ce sens, différents axes de travail sont proposés :

Avoir une meilleure connaissance des associations Mars-Avril 2024

Approfondir la connaissance des associations du territoire est nécessaire pour concevoir un soutien au fait associatif, en adéquation avec les réalités de terrain. Dans ce sens, un diagnostic participatif sera effectué avec pour ambition de :

- ➔ Mettre à jour la base de données des associations du territoire
- ➔ Cartographier les acteurs ressources du territoire
- ➔ Identifier les difficultés et besoins en accompagnement des associations
- ➔ Appréhender la création d'une entité pour réunir les associations

Le questionnaire sera envoyé à toutes les associations permettant de recenser les besoins, les entretiens avec quelques associations et personnes ressources seront réalisés en complément pour mieux comprendre la dynamique associative et affiner le besoin et l'environnement des associations.

2/ Favoriser l'interconnaissance et impulser une dynamique de travail en réseau

2.1 Animer un groupe de travail multi-acteurs (associations - services - élus)

Ce groupe de travail représentatif de la diversité associative et des acteurs publics de Languèux, permettra de : *mai à décembre 2024*

- ➔ Nourrir le diagnostic sur la vie associative et identifier les actions de mutualisation à mettre en œuvre en complémentarité de l'existant (Ville / Asso)
 - ➔ Travailler sur la création de l'entité pour réunir les associations : enjeux, composition, fonctionnement...
 - ➔ Préparer collectivement le ou les temps de restitutions fédérateurs
- En fonction des idées qui émergeront, ce groupe de travail pourra s'organiser en sous-groupes.

2.2 Organiser à minima un temps de restitution fédérateur entre juillet et novembre 2023

Ce temps permettra de mobiliser largement les associations et la Ville de Languèux. Il sera l'occasion de présenter et d'alimenter les travaux réalisés par le groupe de travail.

3/ Renforcer le dialogue et le partenariat entre Languèux et les associations

- ➔ En premier lieu cet enjeu sera travaillé au sein de la collectivité afin d'approfondir :
 - la transversalité qui incombe à une politique de vie associative
 - la vision commune sur la vie associative et les enjeux liés à la mise place d'une entité pour réunir les associations (possibilité de témoignage d'une autre collectivité)
 - le processus et le niveau de participation attendu
 - la possible ouverture de cette entité au-delà de Languèux
- 1 ou 2 ateliers entre avril et octobre 2024*

➔ La préfiguration de l'entité collective pour réunir les associations en continu

Cette entité qui est restée à construire et dont la forme n'est pas arrêtée, pourra nécessiter des temps uniquement entre associations qui pourront également être accompagnés par le Mouvement Associatif de Bretagne.

- De plus, la préfiguration devra permettre de préciser :
- les liens à entretenir avec l'ensemble du tissu associatif
 - les liens avec la commune

l'animation attendue et les moyens nécessaires à son fonctionnement
un plan d'actions réalisées pour les années à venir

Calendrier prévisionnel des actions envisagées en 2024

Mars	- Envoi d'une lettre d'intention sur la démarche participative - Lancement du diagnostic en ligne
Avril	- Réalisation des entretiens dans le cadre du diagnostic - Rencontre de présentation des résultats du diagnostic et de la démarche + mobilisation pour le groupe de travail
Mai	Atelier interne à la Ville (élus et services) pour identifier les enjeux transversaux en lien avec le diagnostic et travailler la vision commune sur la vie associative 1 ^{er} rencontre du groupe de travail et idéation du rôle de l'entité collective
juin / début juillet	2 ^{ème} rencontre du groupe de travail pour avancer sur la composition et les liens avec la commune de l'entité collective
Septembre	3 ^{ème} rencontre du groupe de travail pour avancer sur le fonctionnement de l'entité collective <i>En fonction du niveau de mobilisation des services et élus dans le groupe de travail</i> 2 ^{ème} atelier interne à la Ville pour approfondir la création de l'entité collective
Octobre	Temps de restitution des travaux du groupe de travail (éventuellement lors du cabaret de la Vie Associative)
Novembre	4 ^{ème} rencontre du groupe de travail : Bilan de la démarche et perspectives (plan d'actions de l'entité collective)
Décembre	